

Modification n° 4

datée du 3 décembre 2024 apportée au prospectus simplifié

daté du 28 mars 2024



TEL QUE PRÉCÉDEMMENT MODIFIÉ PAR LA MODIFICATION N° 1 DATÉE DU 24 AVRIL 2024, LA MODIFICATION N° 2 DATÉE DU 30 AOÛT 2024 ET LA MODIFICATION N° 3 DATÉE DU 28 OCTOBRE 2024

CONCERNANT LES PARTS DES FONDS SUIVANTS :

FONDS D' ACTIONS CANADIENNES

Fonds Desjardins Croissance de dividendes¹

FONDS D' ACTIONS MONDIALES ET INTERNATIONALES

Fonds Desjardins Actions mondiales petite capitalisation²

SOLUTIONS DE PLACEMENT

Portefeuille FNB Avisé Conservateur³

Portefeuille FNB Avisé Modéré³ (auparavant Portefeuille FNB Avisé Équilibré)

Portefeuille FNB Avisé Équilibré 50³

Portefeuille FNB Avisé Croissance³

Portefeuille FNB Avisé Audacieux³ (auparavant Portefeuille FNB Avisé Croissance maximale)

Portefeuille FNB Avisé 100 % actions³

¹ parts de catégories A, T, I, C, R, F, S, D et W

² parts de catégories A, I, C, F, D et W

³ parts de catégories I, C et F

(les « Fonds »)

MODIFICATION N° 4 DATÉE DU 3 DÉCEMBRE 2024 AU PROSPECTUS SIMPLIFIÉ DATÉ DU 28 MARS 2024

Le prospectus simplifié daté du 28 mars 2024, tel que précédemment modifié par la modification n°1 datée du 24 avril 2024, la modification n°2 datée du 30 août 2024 et la modification n°3 datée du 28 octobre 2024, est par les présentes modifié à l'égard des Fonds comme il est indiqué ci-après. Tous les termes définis ont le sens qui leur est attribué dans le prospectus simplifié à moins qu'ils ne soient par ailleurs spécifiquement définis dans la présente modification n° 4.

SOMMAIRE GÉNÉRAL DE LA MODIFICATION

Les modifications décrites dans le présent document font état des changements indiqués ci-dessous à l'égard des Fonds.

1. Changements concernant les Portefeuilles FNB Avisé

a) Changements aux stratégies de placement des Portefeuilles FNB Avisé

Le ou vers le 10 mars 2025, le gestionnaire modifiera les stratégies de placement du Portefeuille FNB Avisé Conservateur, du Portefeuille FNB Avisé Modéré (auparavant Portefeuille FNB Avisé Équilibré), du Portefeuille FNB Avisé Équilibré 50, du Portefeuille FNB Avisé Croissance, du Portefeuille FNB Avisé Audacieux (auparavant Portefeuille FNB Avisé Croissance maximale) et du Portefeuille FNB Avisé 100 % actions (individuellement un « Portefeuille FNB Avisé », et collectivement, les « Portefeuilles FNB Avisé »).

À la suite de ce changement, le gestionnaire de portefeuille investira la presque totalité des actifs des Portefeuilles FNB Avisé dans des titres de fonds négociés en bourse (« FNB ») qui ont recours à une stratégie de gestion passive.

Afin de mieux correspondre aux nouvelles stratégies de placement des Portefeuilles FNB Avisé, le gestionnaire va modifier la pondération des indices de référence composant l'indice de référence mixte de chaque Portefeuille FNB Avisé pour calculer l'écart-type du rendement des portefeuilles.

Les répartitions cibles dans les diverses catégories d'actifs propres à chaque Portefeuilles FNB Avisé demeureront toutefois inchangées.

b) Changement de nom des Portefeuilles FNB Avisé

Le ou vers le 10 mars 2025, le gestionnaire procédera au changement de nom des Portefeuilles FNB Avisé en lien avec les changements susmentionnés comme suit :

NOMS ACTUELS	NOUVEAUX NOMS
Portefeuille FNB Avisé Conservateur	Portefeuille Desjardins FNB Conservateur
Portefeuille FNB Avisé Modéré	Portefeuille Desjardins FNB Modéré
Portefeuille FNB Avisé Équilibré 50	Portefeuille Desjardins FNB Équilibré
Portefeuille FNB Avisé Croissance	Portefeuille Desjardins FNB Croissance
Portefeuille FNB Avisé Audacieux	Portefeuille Desjardins FNB Audacieux
Portefeuille FNB Avisé 100 % actions	Portefeuille Desjardins FNB Actions mondiales

c) Réduction des frais de gestion à l'égard des parts de catégories C et F des Portefeuilles FNB Avisé

Le gestionnaire prévoit mettre en œuvre les changements susmentionnés le ou vers le 10 mars 2025 comme suit :

	FRAIS DE GESTION* ACTUELS %	FRAIS DE GESTION* À PARTIR DU 10 MARS 2025 %	RÉDUCTION %
Fonds Desjardins (parts de catégorie C)			
FNB Avisé Conservateur (Part de catégorie C)	1,33	1,32	(0,01)
FNB Avisé Modéré (Part de catégorie C)	1,33	1,32	(0,01)
FNB Avisé Équilibré 50 (Part de catégorie C)	1,36	1,35	(0,01)
FNB Avisé Croissance (Part de catégorie C)	1,38	1,37	(0,01)
FNB Avisé Audacieux (Part de catégorie C)	1,38	1,37	(0,01)
FNB Avisé 100 % actions (Part de catégorie C)	1,43	1,42	(0,01)
Fonds Desjardins (parts de catégorie F)			
FNB Avisé Conservateur (Part de catégorie F)	0,33	0,32	(0,01)
FNB Avisé Modéré (Part de catégorie F)	0,33	0,32	(0,01)
FNB Avisé Équilibré 50 (Part de catégorie F)	0,36	0,35	(0,01)
FNB Avisé Croissance (Part de catégorie F)	0,38	0,37	(0,01)
FNB Avisé Audacieux (Part de catégorie F)	0,38	0,37	(0,01)
FNB Avisé 100 % actions (Part de catégorie F)	0,43	0,42	(0,01)

* N'incluent pas les taxes applicables.

d) Réduction des commissions de suivi à l'égard des parts de catégorie C de certains Portefeuilles FNB Avisé

Le gestionnaire prévoit mettre en œuvre les changements susmentionnés le ou vers le 10 mars 2025 comme suit :

	TAUX ANNUELS ACTUELS	TAUX ANNUELS À PARTIR DU 10 MARS 2025	RÉDUCTION %
Fonds Desjardins			
FNB Avisé Conservateur (Part de catégorie C)	Jusqu'à 1,00 %	Jusqu'à 0,80 %	(0,20)
FNB Avisé Modéré (Part de catégorie C)	Jusqu'à 1,00 %	Jusqu'à 0,80 %	(0,20)
FNB Avisé Équilibré 50 (Part de catégorie C)	Jusqu'à 1,00 %	Jusqu'à 0,90 %	(0,10)
FNB Avisé Croissance (Part de catégorie C)	Jusqu'à 1,00 %	Jusqu'à 0,90 %	(0,10)

2. Changements concernant le Fonds Desjardins Actions mondiales petite capitalisation

a) Changements concernant les sous-gestionnaires du Fonds

Le gestionnaire a l'intention de mettre fin au mandat de Grandeur Peak Global Advisors LLC («Grandeur Peak») à titre de sous-gestionnaire de portefeuille du Fonds Desjardins Actions mondiales petite capitalisation le ou vers le 10 février 2025. Wellington Management Canada ULC continuera ainsi d'agir à titre d'unique sous-gestionnaire de portefeuille du Fonds et assumera la gestion des actifs en portefeuille à la suite de ce changement.

b) Ajustements aux stratégies de placement du Fonds

Le ou vers le 10 février 2025, le gestionnaire ajustera les stratégies de placement du Fonds Desjardins Actions mondiales petite capitalisation afin de refléter le retrait du sous-gestionnaire Grandeur Peak.

Suite de cet ajustement, le plafond maximal d'actifs nets que le Fonds peut investir dans les titres des marchés émergents sera réduit de 20 % à 15 %.

c) Réduction des frais de gestion à l'égard des catégories de parts du Fonds indiquées ci-dessous :

Le gestionnaire prévoit mettre en œuvre les changements susmentionnés le ou vers le 20 janvier 2025 comme suit :

	FRAIS DE GESTION* ACTUELS %	FRAIS DE GESTION* À PARTIR DU 20 JANVIER 2025 %	RÉDUCTION %
Fonds Desjardins (parts de catégories A et C)			
Actions mondiales petite capitalisation (Part de catégories A et C)	1,91	1,88	(0,03)
Fonds Desjardins (parts de catégorie F)			
Actions mondiales petite capitalisation (Part de catégorie F)	0,75	0,74	(0,01)
Fonds Desjardins (parts de catégorie D)			
Actions mondiales petite capitalisation (Part de catégorie D)	0,91	0,88	(0,03)

* N'incluent pas les taxes applicables.

3. Changements aux stratégies de placement du Fonds Desjardins Croissance de dividendes

Le ou vers le 20 janvier 2025, le gestionnaire modifiera les stratégies de placement du Fonds Desjardins Croissance de dividendes pour diminuer l'exposition maximale permise aux titres étrangers de 20% à 10%.

Le gestionnaire se réserve le droit de retarder en totalité ou en partie la mise en œuvre des changements décrits dans la présente modification n° 4 ou de s'abstenir d'effectuer l'un ou l'autre de ces changements.

CHANGEMENTS SPÉCIFIQUES

1. Changements concernant les Portefeuilles FNB Avisé

a) Changements aux stratégies de placement des Portefeuilles FNB Avisé

Le ou vers le 10 mars 2025, le gestionnaire modifiera les stratégies de placement de chacun des Portefeuilles FNB Avisé afin de préciser que la presque totalité des actifs des Portefeuilles FNB Avisé sera investie dans des titres de FNB qui ont recours à une stratégie de gestion passive.

En conséquence, afin de refléter ces changements aux stratégies de placement, l'information apparaissant dans le profil des Portefeuilles FNB Avisé, sous les rubriques « Quels types de placements le portefeuille fait-il? » et « Quels sont les risques associés à un placement dans le portefeuille? » de la partie B du prospectus simplifié, est modifiée comme décrit ci-dessous à compter du 10 mars 2025 :

• Portefeuille FNB Avisé Conservateur

- i. Le premier paragraphe de la section « Stratégies de placement » sous la rubrique « Quels types de placements le portefeuille fait-il? » dans la partie B du prospectus simplifié concernant le Portefeuille FNB Avisé est remplacé par ce qui suit :

Pour atteindre cet objectif de placement, le gestionnaire de portefeuille répartit l'actif du Portefeuille entre des titres à revenu fixe, dans une proportion variant entre 65 % et 85 % de l'actif net, et des titres de participation, dans une proportion variant de 15 % à 35 % de l'actif net. Le Portefeuille détient ces titres par l'entremise de fonds négociés en bourse (« FNB ») qui ont recours à une stratégie de gestion passive, lesquels peuvent être principalement ou exclusivement des FNB gérés par le gestionnaire ou un membre de son groupe. Le Portefeuille peut aussi détenir les titres directement ou par l'entremise de parts d'organismes de placement collectif (les « fonds sous-jacents »), lesquels peuvent aussi être principalement ou exclusivement des fonds sous-jacents gérés par le gestionnaire ou un membre de son groupe.

- ii. Les critères de sélection énoncés sous le deuxième paragraphe de la section « Stratégies de placement » sous la rubrique « Quels types de placements le portefeuille fait-il? » dans la partie B du prospectus simplifié concernant le Portefeuille FNB Avisé est modifié par le retrait du critère « diversification du style de gestion ».
- iii. La liste des risques relatifs à un placement dans le Portefeuille FNB Avisé sous la rubrique « Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds? » dans la partie B du prospectus simplifié concernant le Portefeuille FNB Avisé est modifiée par l'ajout du risque lié aux taux d'intérêt à la liste des risques principaux directs et indirects et le retrait du risque lié à la concentration de la liste des risques secondaires directs et indirects.
- iv. Le tableau indiquant la pondération des indices de référence composant l'indice de référence mixte utilisé pour le Portefeuille FNB Avisé est modifié comme suit :

INDICE DE RÉFÉRENCE	% DE PONDÉRATION jusqu'au 9 mars 2025	% DE PONDÉRATION à compter du 10 mars 2025	DESCRIPTION
Indice obligataire universel FTSE Canada	52,5 %	62 %	Cet indice est conçu pour fournir une mesure élargie du rendement des obligations négociables des gouvernements et des sociétés en circulation au sein du marché canadien des titres à revenu fixe. Il englobe les obligations ayant une notation élevée dont l'échéance est supérieure à un an, dont l'émission minimum représente 50 millions de dollars pour les obligations gouvernementales et 100 millions de dollars pour les obligations de sociétés et qui comportent au moins 10 acheteurs institutionnels.
Indice obligataire Bloomberg Multiverse (couvert CAD)	22,5 %	13 %	Cet indice est une mesure générale du marché mondial des titres à revenu fixe. Cet indice est un amalgame de l'indice Global Aggregate et de l'indice Global High-Yield.
Indice MSCI Canada (rendement global)	7,5 %	12 %	Cet indice mesure le rendement total de titres de participation de grandes et moyennes capitalisations émis sur le marché boursier canadien.
Indice MSCI Monde tous pays ex Canada IMI (rendement global)	17,5 %	—	Cet indice mesure le rendement total de titres de participation de grandes, moyennes et petites capitalisations émis sur les marchés développés et émergents. Il est constitué des indices de 23 pays développés et des indices de 24 pays émergents.
Indice MSCI Monde tous pays ex Canada (rendement global)	—	13 %	Cet indice mesure le rendement total de titres de participation de grandes et moyennes capitalisations émis sur les marchés développés et émergents. Il est constitué des indices de 22 des 23 pays développés (excluant le Canada) et des indices de 24 pays émergents.

• **Portefeuille FNB Avisé Modéré** (auparavant Portefeuille FNB Avisé Équilibré)

- i. Le premier paragraphe de la section « Stratégies de placement » sous la rubrique « Quels types de placements le portefeuille fait-il? » dans la partie B du prospectus simplifié concernant le Portefeuille FNB Avisé est remplacé par ce qui suit :

Pour atteindre cet objectif de placement, le gestionnaire de portefeuille répartit l'actif du Portefeuille entre des titres à revenu fixe, dans une proportion variant entre 55 % et 75 % de l'actif net, et des titres de participation, dans une proportion variant de 25 % à 45 % de l'actif net. Le Portefeuille détient ces titres par l'entremise de fonds négociés en bourse (« FNB ») qui ont recours à une stratégie de gestion passive lesquels peuvent être principalement ou exclusivement des FNB gérés par le gestionnaire ou un membre de son groupe. Le Portefeuille peut aussi détenir les titres directement ou par l'entremise de parts d'organismes de placement collectif (les « fonds sous-jacents »), lesquels peuvent aussi être principalement ou exclusivement des fonds sous-jacents gérés par le gestionnaire ou un membre de son groupe.

- ii. Les critères de sélection énoncés sous le deuxième paragraphe de la section « Stratégies de placement » sous la rubrique « Quels types de placements le portefeuille fait-il? » dans la partie B du prospectus simplifié concernant le Portefeuille FNB Avisé est modifié par le retrait du critère « diversification du style de gestion ».
- iii. La liste des risques relatifs à un placement dans le Portefeuille FNB Avisé sous la rubrique « Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds? » dans la partie B du prospectus simplifié concernant le Portefeuille FNB Avisé est modifiée par le retrait du risque lié à la concentration de la liste des risques secondaires directs et indirects.
- iv. Le tableau indiquant la pondération des indices de référence composant l'indice de référence mixte utilisé pour le Portefeuille FNB Avisé est modifié comme suit :

INDICE DE RÉFÉRENCE	% DE PONDÉRATION jusqu'au 9 mars 2025	% DE PONDÉRATION à compter du 10 mars 2025	DESCRIPTION
Indice obligataire universel FTSE Canada	45,5 %	38,5 %	Cet indice est conçu pour fournir une mesure élargie du rendement des obligations négociables des gouvernements et des sociétés en circulation au sein du marché canadien des titres à revenu fixe. Il englobe les obligations ayant une notation élevée dont l'échéance est supérieure à un an, dont l'émission minimum représente 50 millions de dollars pour les obligations gouvernementales et 100 millions de dollars pour les obligations de sociétés et qui comportent au moins 10 acheteurs institutionnels.
Indice obligataire Bloomberg Multiverse (couvert CAD)	19,5 %	26,5 %	Cet indice est une mesure générale du marché mondial des titres à revenu fixe. Cet indice est un amalgame de l'indice Global Aggregate et de l'indice Global High-Yield.
Indice MSCI Canada (rendement global)	10,5 %	9,5 %	Cet indice mesure le rendement total de titres de participation de grandes et moyennes capitalisations émis sur le marché boursier canadien.
Indice MSCI Monde tous pays ex Canada IMI (rendement global)	24,5 %	—	Cet indice mesure le rendement total de titres de participation de grandes, moyennes et petites capitalisations émis sur les marchés développés et émergents. Il est constitué des indices de 23 pays développés et des indices de 24 pays émergents.
Indice MSCI Monde tous pays ex Canada (rendement global)	—	25,5 %	Cet indice mesure le rendement total de titres de participation de grandes et moyennes capitalisations émis sur les marchés développés et émergents. Il est constitué des indices de 22 des 23 pays développés (excluant le Canada) et des indices de 24 pays émergents.

• **Portefeuille FNB Avisé Équilibré 50**

- i. Le premier paragraphe de la section « Stratégies de placement » sous la rubrique « Quels types de placements le portefeuille fait-il? » dans la partie B du prospectus simplifié concernant le Portefeuille FNB Avisé est remplacé par ce qui suit :

Pour atteindre cet objectif de placement, le gestionnaire de portefeuille répartit l'actif du Portefeuille entre des titres à revenu fixe, dans une proportion variant entre 40 % et 60 % de l'actif net, et des titres de participation, dans une proportion variant de 40 % à 60 % de l'actif net. Le Portefeuille détient ces titres par l'entremise de fonds négociés en bourse (« FNB ») qui ont recours à une stratégie de gestion passive lesquels peuvent être principalement ou exclusivement des FNB gérés par le gestionnaire ou un membre de son groupe. Le Portefeuille peut aussi détenir les titres directement ou par l'entremise de parts d'organismes de placement collectif (les « fonds sous-jacents »), lesquels peuvent aussi être principalement ou exclusivement des fonds sous-jacents gérés par le gestionnaire ou un membre de son groupe.

- ii. Les critères de sélection énoncés sous le deuxième paragraphe de la section « Stratégies de placement » sous la rubrique « Quels types de placements le portefeuille fait-il? » dans la partie B du prospectus simplifié concernant le Portefeuille FNB Avisé est modifié par le retrait du critère « diversification du style de gestion ».
- iii. La liste des risques relatifs à un placement dans le Portefeuille FNB Avisé sous la rubrique « Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds? » dans la partie B du prospectus simplifié concernant le Portefeuille FNB Avisé est modifiée par le retrait du risque lié à la concentration de la liste des risques secondaires directs et indirects.
- iv. Le tableau indiquant la pondération des indices de référence composant l'indice de référence mixte utilisé pour le Portefeuille FNB Avisé est modifié comme suit :

INDICE DE RÉFÉRENCE	% DE PONDÉRATION jusqu'au 9 mars 2025	% DE PONDÉRATION à compter du 10 mars 2025	DESCRIPTION
Indice obligataire universel FTSE Canada	35 %	28 %	Cet indice est conçu pour fournir une mesure élargie du rendement des obligations négociables des gouvernements et des sociétés en circulation au sein du marché canadien des titres à revenu fixe. Il englobe les obligations ayant une notation élevée dont l'échéance est supérieure à un an, dont l'émission minimum représente 50 millions de dollars pour les obligations gouvernementales et 100 millions de dollars pour les obligations de sociétés et qui comportent au moins 10 acheteurs institutionnels.
Indice obligataire Bloomberg Multiverse (couvert CAD)	15 %	22 %	Cet indice est une mesure générale du marché mondial des titres à revenu fixe. Cet indice est un amalgame de l'indice Global Aggregate et de l'indice Global High-Yield.
Indice MSCI Canada (rendement global)	15 %	12,5 %	Cet indice mesure le rendement total de titres de participation de grandes et moyennes capitalisations émis sur le marché boursier canadien.
Indice MSCI Monde tous pays ex Canada IMI (rendement global)	35 %	—	Cet indice mesure le rendement total de titres de participation de grandes, moyennes et petites capitalisations émis sur les marchés développés et émergents. Il est constitué des indices de 23 pays développés et des indices de 24 pays émergents.
Indice MSCI Monde tous pays ex Canada (rendement global)	—	37,5 %	Cet indice mesure le rendement total de titres de participation de grandes et moyennes capitalisations émis sur les marchés développés et émergents. Il est constitué des indices de 22 des 23 pays développés (excluant le Canada) et des indices de 24 pays émergents.

• **Portefeuille FNB Avisé Croissance**

- i. Le premier paragraphe de la section « Stratégies de placement » sous la rubrique « Quels types de placements le portefeuille fait-il? » dans la partie B du prospectus simplifié concernant le Portefeuille FNB Avisé est remplacé par ce qui suit :

Pour atteindre cet objectif de placement, le gestionnaire de portefeuille répartit l'actif du Portefeuille entre des titres à revenu fixe, dans une proportion variant entre 30 % et 50 % de l'actif net, et des titres de participation, dans une proportion variant de 50 % à 70 % de l'actif net. Le Portefeuille détient ces titres par l'entremise de fonds négociés en bourse (« FNB ») qui ont recours à une stratégie de gestion passive lesquels peuvent être principalement ou exclusivement des FNB gérés par le gestionnaire ou un membre de son groupe. Le Portefeuille peut aussi détenir les titres directement ou par l'entremise de parts d'organismes de placement collectif (les « fonds sous-jacents »), lesquels peuvent aussi être principalement ou exclusivement des fonds sous-jacents gérés par le gestionnaire ou un membre de son groupe.

- ii. Les critères de sélection énoncés sous le deuxième paragraphe de la section « Stratégies de placement » sous la rubrique « Quels types de placements le portefeuille fait-il? » dans la partie B du prospectus simplifié concernant le Portefeuille FNB Avisé est modifié par le retrait du critère « diversification du style de gestion ».
- iii. La liste des risques relatifs à un placement dans le Portefeuille FNB Avisé sous la rubrique « Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds? » dans la partie B du prospectus simplifié concernant le Portefeuille FNB Avisé est modifiée par le retrait du risque lié à la concentration de la liste des risques secondaires directs et indirects.
- iv. Le tableau indiquant la pondération des indices de référence composant l'indice de référence mixte utilisé pour le Portefeuille FNB Avisé est modifié comme suit :

INDICE DE RÉFÉRENCE	% DE PONDÉRATION jusqu'au 9 mars 2025	% DE PONDÉRATION à compter du 10 mars 2025	DESCRIPTION
Indice obligataire universel FTSE Canada	28 %	22,5 %	Cet indice est conçu pour fournir une mesure élargie du rendement des obligations négociables des gouvernements et des sociétés en circulation au sein du marché canadien des titres à revenu fixe. Il englobe les obligations ayant une notation élevée dont l'échéance est supérieure à un an, dont l'émission minimum représente 50 millions de dollars pour les obligations gouvernementales et 100 millions de dollars pour les obligations de sociétés et qui comportent au moins 10 acheteurs institutionnels.
Indice obligataire Bloomberg Multiverse (couvert CAD)	12 %	17,5 %	Cet indice est une mesure générale du marché mondial des titres à revenu fixe. Cet indice est un amalgame de l'indice Global Aggregate et de l'indice Global High-Yield.
Indice MSCI Canada (rendement global)	18 %	15 %	Cet indice mesure le rendement total de titres de participation de grandes et moyennes capitalisations émis sur le marché boursier canadien.
Indice MSCI Monde tous pays ex Canada IMI (rendement global)	42 %	—	Cet indice mesure le rendement total de titres de participation de grandes, moyennes et petites capitalisations émis sur les marchés développés et émergents. Il est constitué des indices de 23 pays développés et des indices de 24 pays émergents.
Indice MSCI Monde tous pays ex Canada (rendement global)	—	45 %	Cet indice mesure le rendement total de titres de participation de grandes et moyennes capitalisations émis sur les marchés développés et émergents. Il est constitué des indices de 22 des 23 pays développés (excluant le Canada) et des indices de 24 pays émergents.

• **Portefeuille FNB Avisé Audacieux** (auparavant Portefeuille FNB Avisé Croissance maximale)

- i. Le premier paragraphe de la section « Stratégies de placement » sous la rubrique « Quels types de placements le portefeuille fait-il? » dans la partie B du prospectus simplifié concernant le Portefeuille FNB Avisé est remplacé par ce qui suit :

Pour atteindre cet objectif de placement, le gestionnaire de portefeuille répartit l'actif du Portefeuille entre des titres à revenu fixe, dans une proportion variant entre 10 % et 30 % de l'actif net, et des titres de participation, dans une proportion variant de 70 % à 90 % de l'actif net. Le Portefeuille détient ces titres par l'entremise de fonds négociés en bourse (« FNB ») qui ont recours à une stratégie de gestion passive lesquels peuvent être principalement ou exclusivement des FNB gérés par le gestionnaire ou un membre de son groupe. Le Portefeuille peut aussi détenir les titres directement ou par l'entremise de parts d'organismes de placement collectif (les « fonds sous-jacents »), lesquels peuvent aussi être principalement ou exclusivement des fonds sous-jacents gérés par le gestionnaire ou un membre de son groupe.

- ii. Les critères de sélection énoncés sous le deuxième paragraphe de la section « Stratégies de placement » sous la rubrique « Quels types de placements le portefeuille fait-il? » dans la partie B du prospectus simplifié concernant le Portefeuille FNB Avisé est modifié par le retrait du critère « diversification du style de gestion ».
- iii. La liste des risques relatifs à un placement dans le Portefeuille FNB Avisé sous la rubrique « Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds? » dans la partie B du prospectus simplifié concernant le Portefeuille FNB Avisé est modifiée par le retrait du risque lié à la concentration de la liste des risques secondaires directs et indirects.
- iv. Le tableau indiquant la pondération des indices de référence composant l'indice de référence mixte utilisé pour le Portefeuille FNB Avisé est modifié comme suit :

INDICE DE RÉFÉRENCE	% DE PONDÉRATION jusqu'au 9 mars 2025	% DE PONDÉRATION à compter du 10 mars 2025	DESCRIPTION
Indice obligataire universel FTSE Canada	14 %	12 %	Cet indice est conçu pour fournir une mesure élargie du rendement des obligations négociables des gouvernements et des sociétés en circulation au sein du marché canadien des titres à revenu fixe. Il englobe les obligations ayant une notation élevée dont l'échéance est supérieure à un an, dont l'émission minimum représente 50 millions de dollars pour les obligations gouvernementales et 100 millions de dollars pour les obligations de sociétés et qui comportent au moins 10 acheteurs institutionnels.
Indice obligataire Bloomberg Multiverse (couvert CAD)	6 %	8 %	Cet indice est une mesure générale du marché mondial des titres à revenu fixe. Cet indice est un amalgame de l'indice Global Aggregate et de l'indice Global High-Yield.
Indice MSCI Canada (rendement global)	24 %	20 %	Cet indice mesure le rendement total de titres de participation de grandes et moyennes capitalisations émis sur le marché boursier canadien.
Indice MSCI Monde tous pays ex Canada IMI (rendement global)	56 %	—	Cet indice mesure le rendement total de titres de participation de grandes, moyennes et petites capitalisations émis sur les marchés développés et émergents. Il est constitué des indices de 23 pays développés et des indices de 24 pays émergents.
Indice MSCI Monde tous pays ex Canada (rendement global)	—	60 %	Cet indice mesure le rendement total de titres de participation de grandes et moyennes capitalisations émis sur les marchés développés et émergents. Il est constitué des indices de 22 des 23 pays développés (excluant le Canada) et des indices de 24 pays émergents.

• **Portefeuille FNB Avisé 100 % actions**

- i. Le premier paragraphe de la section « Stratégies de placement » sous la rubrique « Quels types de placements le portefeuille fait-il? » dans la partie B du prospectus simplifié concernant le Portefeuille FNB Avisé est remplacé par ce qui suit :

Pour atteindre cet objectif de placement, le gestionnaire de portefeuille répartit l'actif du Portefeuille dans des titres de participation, dans une proportion variant entre 90 % à 100 % de l'actif net. Le Portefeuille détient ces titres par l'entremise de fonds négociés en bourse (« FNB ») qui ont recours à une stratégie de gestion passive lesquels peuvent être principalement ou exclusivement des FNB gérés par le gestionnaire ou un membre de son groupe. Le Portefeuille peut aussi détenir les titres directement ou par l'entremise de parts d'organismes de placement collectif (les « fonds sous-jacents »), lesquels peuvent aussi être principalement ou exclusivement des fonds sous-jacents gérés par le gestionnaire ou un membre de son groupe.

- ii. Les critères de sélection énoncés sous le deuxième paragraphe de la section « Stratégies de placement » sous la rubrique « Quels types de placements le portefeuille fait-il? » dans la partie B du prospectus simplifié concernant le Portefeuille FNB Avisé est modifié par le retrait du critère « diversification du style de gestion ».
- iii. La liste des risques relatifs à un placement dans le Portefeuille FNB Avisé sous la rubrique « Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds? » dans la partie B du prospectus simplifié concernant le Portefeuille FNB Avisé est modifiée par le retrait du risque lié à la concentration de la liste des risques secondaires directs et indirects.
- iv. Le tableau indiquant la pondération des indices de référence composant l'indice de référence mixte utilisé pour le Portefeuille FNB Avisé est modifié comme suit :

INDICE DE RÉFÉRENCE	% DE PONDÉRATION jusqu'au 9 mars 2025	% DE PONDÉRATION à compter du 10 mars 2025	DESCRIPTION
Indice MSCI Canada (rendement global)	30 %	5,5 %	Cet indice mesure le rendement total de titres de participation de grandes et moyennes capitalisations émis sur le marché boursier canadien.
Indice MSCI Monde tous pays ex Canada IMI (rendement global)	70 %	—	Cet indice mesure le rendement total de titres de participation de grandes, moyennes et petites capitalisations émis sur les marchés développés et émergents. Il est constitué des indices de 23 pays développés et des indices de 24 pays émergents.
Indice MSCI Monde tous pays ex Canada (rendement global)	—	94,5 %	Cet indice mesure le rendement total de titres de participation de grandes et moyennes capitalisations émis sur les marchés développés et émergents. Il est constitué des indices de 22 des 23 pays développés (excluant le Canada) et des indices de 24 pays émergents.

b) Changement de nom des Portefeuilles FNB Avisé

À compter du 10 mars 2025, le gestionnaire procédera au changement des noms des Portefeuilles FNB Avisé. Pour rendre compte de ces changements de noms, le prospectus simplifié est modifié en remplaçant toutes les mentions des noms actuels des Portefeuilles FNB Avisé par leurs nouveaux noms présentés comme suit :

- Portefeuille Desjardins FNB Conservateur (auparavant Portefeuille FNB Avisé Conservateur)
- Portefeuille Desjardins FNB Modéré (auparavant Portefeuille FNB Avisé Modéré)
- Portefeuille Desjardins FNB Équilibré (auparavant Portefeuille FNB Avisé Équilibré 50)
- Portefeuille Desjardins FNB Croissance (auparavant Portefeuille FNB Avisé Croissance)
- Portefeuille Desjardins FNB Audacieux (auparavant Portefeuille FNB Avisé Audacieux)
- Portefeuille Desjardins FNB Actions mondiales (auparavant Portefeuille FNB 100 % actions)

c) Réduction des frais de gestion à l'égard des parts de catégories C et F des Portefeuilles FNB Avisé

L'information concernant chacune des catégories de parts des Portefeuilles FNB Avisé indiqués ci-dessous, à la section « Frais totaux chargés par le gestionnaire » au tableau « Frais payables par les Fonds » de la rubrique « Frais » dans la partie A du prospectus simplifié, est remplacée par le tableau qui suit à compter du 10 mars 2025 :

Portefeuille FNB Avisé Conservateur (parts de catégories C et F)
 Portefeuille FNB Avisé Modéré (parts de catégories C et F)
 Portefeuille FNB Avisé Équilibré 50 (parts de catégories C et F)
 Portefeuille FNB Avisé Croissance (parts de catégories C et F)
 Portefeuille FNB Avisé Audacieux (parts de catégories C et F)
 Portefeuille FNB Avisé 100 % actions (parts de catégories C et F)

FRAIS TOTAUX CHARGÉS PAR LE GESTIONNAIRE			
	FRAIS DE GESTION, AVANT TAXES %	FRAIS D'ADMINISTRATION FIXES, AVANT TAXES %	FRAIS TOTAUX CHARGÉS PAR LE GESTIONNAIRE, AVANT TAXES %
	(1)	(2)	(1) + (2)
Fonds Desjardins (parts de catégories A, T, I*, C, R et W*)			
Portefeuille FNB Conservateur (parts de catégories I* et C) (auparavant FNB Avisé Conservateur)	1,32	0,15	1,47
Portefeuille FNB Modéré (parts de catégories I* et C) (auparavant Portefeuille FNB Avisé Modéré)	1,32	0,15	1,47
Portefeuille FNB Équilibré (parts de catégories I* et C) (auparavant Portefeuille FNB Avisé Équilibré 50)	1,35	0,15	1,50
Portefeuille FNB Croissance (parts de catégories I* et C) (auparavant Portefeuille FNB Avisé Croissance)	1,37	0,15	1,52
Portefeuille FNB Audacieux (parts de catégories I* et C) (auparavant Portefeuille FNB Avisé Audacieux)	1,37	0,15	1,52
Portefeuille FNB 100 % actions (parts de catégories I* et C) (auparavant Portefeuille FNB Avisé 100% Actions)	1,42	0,15	1,57
Fonds Desjardins (parts de catégories F et S)			
Portefeuille FNB Conservateur (parts de catégorie F) (auparavant Portefeuille FNB Avisé Conservateur)	0,32	0,15	0,47
Portefeuille FNB Modéré (parts de catégorie F) (auparavant Portefeuille FNB Avisé Modéré)	0,32	0,15	0,47
Portefeuille FNB Équilibré (parts de catégorie F) (auparavant Portefeuille FNB Avisé Équilibré 50)	0,35	0,15	0,50
Portefeuille FNB Croissance (parts de catégorie F) (auparavant Portefeuille FNB Avisé Croissance)	0,37	0,15	0,52
Portefeuille FNB Audacieux (parts de catégorie F) (auparavant Portefeuille FNB Avisé Audacieux)	0,37	0,15	0,52
Portefeuille FNB Actions mondiales (parts de catégorie F) (auparavant Portefeuille FNB Avisé 100% Actions)	0,42	0,15	0,57
Les taxes applicables aux frais de gestion et frais d'administration fixes susmentionnés, incluant la TPS ou la TVH, ne sont pas incluses dans la liste de frais ci-dessus.			
* Les parts de catégories I et W paient des frais de gestion et des frais d'administration fixes distincts qui sont négociés directement avec chaque investisseur ou avec la société du représentant de l'investisseur qui a conclu une convention de gestion discrétionnaire de portefeuille. Même si les frais de gestion et les frais d'administration fixe sont négociés directement avec le gestionnaire des Fonds, le maximum de frais payables par un investisseur ou par la société de son représentant pour des parts de catégories I ou W ne peut dépasser le maximum de ceux payables par un investisseur en parts de catégorie A, ou un investisseur en parts de catégorie C lorsque le fonds concerné n'a pas de parts de catégorie A.			

d) Réduction des commissions de suivi à l'égard des parts de catégorie C des Portefeuilles FNB Avisé

L'information concernant les taux de commission de suivi pour chacune des catégories de parts des Portefeuilles FNB Avisé indiqués ci-dessous, à la section « Commissions de suivi » de la rubrique « Rémunération des représentants » de la partie A du prospectus simplifié, est remplacée par le tableau qui suit à compter du 10 mars 2025 :

FONDS DESJARDINS	TAUX ANNUELS				
	Catégories A et T	Catégories C et R Frais à l'entrée	Catégories C et R Frais reportés	Catégories C et R Frais reportés réduits (années 1 à 3)	Catégories C et R Frais reportés réduits (à partir de l'année 4)
Portefeuille FNB Conservateur (auparavant Portefeuille FNB Avisé Conservateur)	S/O	Jusqu'à 0,80 %	S/O	S/O	S/O
Portefeuille FNB Modéré (auparavant Portefeuille FNB Avisé Modéré)	S/O	Jusqu'à 0,80 %	S/O	S/O	S/O
Portefeuille FNB Équilibré (auparavant Portefeuille FNB Avisé Équilibré 50)	S/O	Jusqu'à 0,90 %	S/O	S/O	S/O
Portefeuille FNB Croissance (auparavant Portefeuille FNB Avisé Croissance)	S/O	Jusqu'à 0,90 %	S/O	S/O	S/O

2. Changements concernant le Fonds Desjardins Actions mondiales petite capitalisation

a) Changements concernant les sous-gestionnaires du Fonds

Le gestionnaire a l'intention de mettre fin au mandat de Grandeur Peak à titre de sous-gestionnaire de portefeuille du Fonds Desjardins Actions mondiales petite capitalisation le ou vers le 10 février 2025. Wellington Management Canada ULC continuera ainsi d'agir à titre d'unique sous-gestionnaire de portefeuille du Fonds et assumera la gestion des actifs en portefeuille à la suite de ce changement.

i. Grandeur Peak cessera d'agir à titre de sous-gestionnaire pour le portefeuille de placement du Fonds Desjardins Actions mondiales petite capitalisation. En conséquence, la sous-section portant sur « Grandeur Peak Global Advisors LLC », sous le titre « Gestionnaires de portefeuilles » de la rubrique « Responsabilité de l'administration de l'OPC » de la partie A du prospectus simplifié est supprimée.

ii. Le paragraphe suivant sera ajouté à la colonne « Événements majeurs » se rapportant au Fonds Desjardins Actions mondiales petite capitalisation du tableau que l'on retrouve sous la rubrique « Noms, formation et antécédents des Fonds » :

Le 10 février 2025, le gestionnaire a mis fin au mandat du sous-gestionnaire de portefeuille Grandeur Peak Global Advisors LLC. Les stratégies de placement ont été ajustées en conséquence.

iii. Le tableau introductif « Détails du Fonds » dans le document de profil des Fonds se rapportant au Fonds Desjardins Actions mondiales petite capitalisation dans la partie B du prospectus simplifié sera modifié afin de retirer la mention « Grandeur Peak Global Advisors LLC ».

b) Ajustements aux stratégies de placement du Fonds

Le ou vers le 10 février 2025, le gestionnaire ajustera les stratégies de placement du Fonds Desjardins Actions mondiales petite capitalisation afin de refléter le retrait du sous-gestionnaire Grandeur Peak.

Suite de cet ajustement, le plafond maximal d'actifs nets que le Fonds peut investir dans les titres des marchés émergents sera réduit de 20 % à 15 %.

En conséquence, les cinq premiers paragraphes de la section « Stratégies de placement » sous la rubrique « Quels types de placements le portefeuille fait-il? » dans la partie B du prospectus simplifié concernant le Fonds Desjardins Actions mondiales petite capitalisation sont remplacés par ce qui suit :

La gestion du Fonds est confiée à un sous-gestionnaire qui suit un processus d'investissement multidisciplinaire pour sélectionner les titres. Une évaluation macroéconomique est utilisée en conjonction avec un modèle quantitatif qui examine des facteurs tels que la juste valeur, la qualité des bénéfices, les risques et les coûts de transaction pour restreindre l'univers d'investissement. Suivant la stratégie ascendante du sous-gestionnaire, la sélection de titres se base principalement sur l'analyse fondamentale des entreprises qui est ensuite utilisée pour identifier les erreurs d'évaluation pour les différents types d'entreprises, les régions et les opportunités. Le sous-gestionnaire privilégie les titres dont les valorisations sont attrayantes ou justes, et les entreprises dont les bénéfices sont jugés de qualité en se basant notamment sur leur stabilité et leur durabilité, dont le comportement de la direction envoie des signaux positifs et dont le sentiment est de plus en plus favorable.

Le Fonds peut investir jusqu'à 100 % de ses actifs nets dans des titres étrangers et jusqu'à 15 % de ses actifs nets dans des titres des marchés émergents.

Afin de refléter l'ajustement aux stratégies de placement du Fonds, la rubrique « Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds? » dans la partie B du prospectus simplifié concernant le Fonds Desjardins Actions mondiales petite capitalisation est modifiée par l'ajout du risque lié aux marchés émergents à la liste des risques secondaires relatifs à un placement dans le Fonds et à son retrait de la liste des risques principaux relatifs à un placement dans le Fonds.

c) Réduction des frais de gestion à l'égard des catégories de parts du Fonds indiquées ci-dessous :

L'information concernant chacune des catégories de parts du Fonds indiquées ci-dessous, à la section « Frais totaux chargés par le gestionnaire » au tableau « Frais payables par les Fonds » de la rubrique « Frais » dans la partie A du prospectus simplifié, est remplacée par le tableau qui suit à compter du 20 janvier 2025 :

Fonds Desjardins Actions mondiales petite capitalisation (parts de catégories A, C, F et D)

FRAIS TOTAUX CHARGÉS PAR LE GESTIONNAIRE			
	FRAIS DE GESTION, AVANT TAXES %	FRAIS D'ADMINISTRATION FIXES, AVANT TAXES %	FRAIS TOTAUX CHARGÉS PAR LE GESTIONNAIRE, AVANT TAXES %
	(1)	(2)	(1) + (2)
Fonds Desjardins (parts de catégories A, T, I*, C, R et W*)			
Actions mondiales petite capitalisation (parts de catégories A et C)	1,88	0,23	2,11
Fonds Desjardins (parts de catégories F et S)			
Actions mondiales petite capitalisation (parts de catégorie F)	0,74	0,23	0,97
Fonds Desjardins (parts de catégorie D)			
Actions mondiales petite capitalisation (parts de catégorie D)	0,88	0,23	1,11
Les taxes applicables aux frais de gestion et frais d'administration fixes susmentionnés, incluant la TPS ou la TVH, ne sont pas incluses dans la liste de frais ci-dessus.			
* Les parts de catégories I et W paient des frais de gestion et des frais d'administration fixes distincts qui sont négociés directement avec chaque investisseur ou avec la société du représentant de l'investisseur qui a conclu une convention de gestion discrétionnaire de portefeuille. Même si les frais de gestion et les frais d'administration fixe sont négociés directement avec le gestionnaire des Fonds, le maximum de frais payables par un investisseur ou par la société de son représentant pour des parts de catégories I ou W ne peut dépasser le maximum de ceux payables par un investisseur en parts de catégorie A, ou un investisseur en parts de catégorie C lorsque le fonds concerné n'a pas de parts de catégorie A.			

3. Changements aux stratégies de placement du Fonds Desjardins Croissance de dividendes

Le ou vers le 20 janvier 2025, le gestionnaire modifiera les stratégies de placement du Fonds pour diminuer l'exposition maximale permise aux titres étrangers de 20% à 10%.

En conséquence, le troisième paragraphe de la section « Stratégies de placement » sous la rubrique « Quels types de placements le portefeuille fait-il? » dans la partie B du prospectus simplifié concernant le Fonds Desjardins Croissance de dividendes est remplacé par ce qui suit :

Le Fonds peut investir jusqu'à 10% de ses actifs nets dans des titres étrangers.

Afin de refléter l'ajustement aux stratégies de placement du Fonds, la rubrique « Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds? » apparaissant dans la partie B du prospectus simplifié concernant le Fonds Desjardins Croissance de dividendes est modifiée par l'ajout du risque lié aux titres étrangers à la liste des risques secondaires relatifs à un placement dans le Fonds et à son retrait de la liste des risques principaux relatifs à un placement dans le Fonds.

DROITS DE RÉOLUTION ET SANCTIONS CIVILES

La législation sur les valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires vous confère un droit de résolution à l'égard d'un contrat d'achat de titres que vous pouvez exercer dans les deux jours ouvrables suivant la réception du prospectus simplifié ou de l'aperçu du fonds, ou un droit d'annulation par rapport à toute souscription, que vous pouvez exercer dans les 48 heures de la réception de la confirmation de votre ordre d'achat.

La législation sur les valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires vous permet également de demander la nullité d'un contrat d'achat et un remboursement ou, dans certains cas, des dommages-intérêts par suite d'opérations de placement effectuées avec un prospectus simplifié, une notice annuelle, un aperçu du fonds ou des états financiers contenant des informations fausses ou trompeuses. Ces diverses actions doivent habituellement être exercées dans des délais déterminés.

Pour plus d'information, veuillez vous reporter aux dispositions applicables de la législation sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire ou consulter un conseiller juridique.

ATTESTATIONS DES FONDS, DU GESTIONNAIRE ET DU PROMOTEUR

FONDS D' ACTIONS CANADIENNES

Fonds Desjardins Croissance de dividendes (parts de catégories A, T, I, C, R, F, S, D et W)

FONDS D' ACTIONS MONDIALES ET INTERNATIONALES

Fonds Desjardins Actions mondiales petite capitalisation (Parts de catégories A, I, C, F, D et W)

SOLUTIONS DE PLACEMENT

Portefeuille FNB Avisé Conservateur (Parts de catégories I, C et F)

Portefeuille FNB Avisé Modéré (auparavant Portefeuille FNB Avisé Équilibré) (Parts de catégories I, C et F)

Portefeuille FNB Avisé Équilibré 50 (Parts de catégories I, C et F)

Portefeuille FNB Avisé Croissance (Parts de catégories I, C et F)

Portefeuille FNB Avisé Audacieux (auparavant Portefeuille FNB Avisé Croissance maximale) (Parts de catégories I, C et F)

Portefeuille FNB Avisé 100 % actions (Parts de catégories I, C et F)

Les parts d'un Fonds qui ne sont pas décrites comme faisant partie d'une catégorie particulière sont considérées comme des parts de catégorie A. (les « Fonds »)

Cette modification n°4 est datée du 3 décembre 2024.

La présente modification n°4 avec le prospectus simplifié daté du 28 mars 2024, tel que précédemment modifié par la modification n°1 datée du 24 avril 2024, la modification n°2 datée du 30 août 2024 et la modification n°3 datée du 28 octobre 2024, et les documents intégrés par renvoi dans celui-ci, révèlent de façon complète, véridique et claire tout fait important relatif aux titres faisant l'objet du placement au moyen du prospectus simplifié, dans sa version modifiée, conformément à la législation sur les valeurs mobilières de toutes les provinces et de tous les territoires du Canada et ne contiennent aucune information fautive ou trompeuse.

FAIT le 3 décembre 2024.

DESJARDINS SOCIÉTÉ DE PLACEMENT INC. à titre de gestionnaire et de promoteur des Fonds ainsi que pour et au nom du fiduciaire des Fonds.

(signé) « Sébastien Vallée »

Sébastien Vallée, Président et Chef de l'exploitation
(signant en qualité de chef de la direction)

(signé) « Mikoua Davidson »

Mikoua Davidson, Cheffe des finances

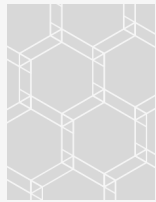
Au nom du conseil d'administration de Desjardins Société de placement inc. en sa qualité de gestionnaire et de promoteur des Fonds ainsi que pour et au nom du fiduciaire des Fonds.

(signé) « Frederick Tremblay »

Frederick Tremblay
Administrateur

(signé) « Pierre-Olivier Samson »

Pierre-Olivier Samson
Administrateur



Desjardins Société de placement inc.

Service à la clientèle des Fonds Desjardins
514 286-3499 (pour la région de Montréal)
1 866 666-1280

info.fondsdesjardins@desjardins.com

fondsdesjardins.com